

Subvention complémentaire à la Caisse des Ecoles

Mme FELLMANN, Première Adjointe, Rapporteur : Compte tenu du montant de la subvention qui lui avait été accordée cette année, la Caisse des Ecoles avait programmé pour les vacances d'été 2001, d'ouvrir ses centres de loisirs primaires et maternels du 4 juillet au 24 août inclus, soit 37 jours. Courant juin, il a été décidé de modifier ces dates de fonctionnement et d'accueillir les enfants, dans les dix centres, dès le lundi 2 juillet, soit 2 jours supplémentaires de fonctionnement.

1 316 Journées Enfants supplémentaires ont été réalisées, soit une dépense supplémentaire de 72 042 F, arrondie à 72 000 F (10 976,33 €).

D'autre part, des bons de vacances pour un montant de 47 000 F, soit 7 165,10 €, ont été distribués aux familles : 19 000 F étant autofinancés, un crédit complémentaire de 28 000 F doit être attribué.

En conséquence, il est nécessaire de régulariser la situation financière de cet établissement public afin que son budget soit équilibré.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal de lui attribuer, sur la ligne budgétaire 92.421.65736.21100, une subvention complémentaire de 100 000 F (15 244,90 €) qu'il convient d'abonder par un transfert du compte de dépenses imprévues inscrit au chapitre 938 du budget primitif 2001.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal adopte ces propositions à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 21 décembre 2001.